



Municipalité de Saint-Aimé

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2025 – RÈGLEMENT RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé que, lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé : « Règlement relatif à la salubrité, l'occupation et à l'entretien des bâtiments ».

Ce projet a pour objet l'entretien de tout bâtiment, incluant tout bâtiment patrimonial, dans le but de préserver leur intégrité structurale et constituante, leur résistance aux intempéries et d'empêcher leur dépérissement ou dégradation. De plus, pour les habitations, le règlement vise à prescrire un minimum de commodités et à permettre l'intervention en cas de situation portant atteinte à la santé et la sécurité pour les occupants.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Aimé.

Toute personne peut prendre connaissance de ce projet de règlement en se présentant au bureau municipal, aux heures et aux jours ouvrables.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le **lundi 7 juillet 2025 à 19h**, au Centre de services Saint-Aimé situé au 398, montée Sainte-Victoire. Au cours de cette assemblée publique, la directrice générale et le maire expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Donné à Saint-Aimé, ce 17 juin 2025

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 17 juin 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juin 2025.

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière